



Accéder en « Bris de glace » à un dossier

1. De quoi s'agit-il ?

Le mode « Bris de glace » permet d'accéder au dossier d'un patient / usager sans être habilité dans le cercle de soins, en cas d'urgence. L'accès est autorisé pendant une durée de 2 heures et les professionnels habilités du cercle de soins en sont informés.

Il peut être utilisé **uniquement par un professionnel médical** (Cadre de santé / Chef de service / Coordinateur(rice)) / Infirmier / Infirmier psychiatrique / Médecin / Responsable du service PMI / Secrétaire Médical(e).

NB : Si l'identité du patient / usager est validée (vérifiée avec un document d'identité) dans le dossier existant et que l'utilisateur qui crée le nouveau dossier a également vérifié l'identité et l'a indiqué, le bris de glace n'est pas nécessaire. Il a alors le droit d'accéder directement au dossier existant du patient / usager, les membres du cercle de soins en sont informés par un mail de notification.

2. Comment ça fonctionne ?

Lors de la création d'un dossier patient / usager (Onglet « Patient » > « Créer un nouveau patient » > remplissage du formulaire), si un dossier a déjà été créé pour un patient / usager ayant les mêmes traits stricts d'identité (Nom de naissance, 1^{er} prénom, sexe, date de naissance, commune de naissance) l'outil vous en informe.

Identito vigilance ×

Les identités suivantes existent déjà dans l'application ou dans l'annuaire et sont proches de votre patient.
Si le patient en cours de création figure dans la liste, veuillez le choisir. Si vous êtes certain que le patient est inexistant, cliquez sur "Créer le patient".

ID. Régional	Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Lieu de naissance	Similitude	Provenance	Action
	DUPONT	HENRI	08/05/1987	♂	SAINT JEAN DE BRAYE - 45800 (45284), FRANCE	100 %	Application	Consulter le dossier

[Fermer](#) [Créer le patient](#)

S'il ne s'agit pas du même patient / usager, cliquez sur « Créer le patient » pour créer le nouveau dossier.

S'il s'agit bien du même patient / usager, les professionnels médicaux uniquement peuvent consulter le dossier en mode bris de glace pendant 2 heures en cliquant sur « Consulter le dossier ».

Un message d'alerte vous informe :

Accès bris de glace

L'accès à un dossier patient sur lequel vous n'êtes pas préalablement habilité va créer automatiquement un accès en mode temporaire "bris de glace", et alerter les utilisateurs habilités sur ce dossier. Souhaitez-vous continuer ?

Accès bris de glace

Annuler

- Si vous souhaitez poursuivre, cliquez sur « Accès bris de glace »

Vous accédez alors au dossier du patient / usager pendant 2 heures, avec la mention « Accès bris de glace ».

3. Comment savoir qu'un professionnel médical a accédé au dossier de coordination d'un de vos patients / usagers en bris de glace ?

- Lorsqu'un professionnel accède en bris de glace à un dossier, les membres du cercle de soins habilités sur le dossier reçoivent une notification par mail pour les en informer.
- De plus, le professionnel est identifié dans le cercle de soin comme habilité en accès bris de glace le temps de l'accès.



MEDA GENEVIEVE Médecin

(Accès bris de glace)

